

Cabinet de la mairesse
Hôtel de ville
4333, rue Sherbrooke O.
Westmount, QC H3Z 1E2



Office of the Mayor
City Hall
4333 Sherbrooke Street W.
Westmount, QC H3Z 1E2

Le 22 janvier 2024

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au nom du Conseil municipal, je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. En 2024, Westmount aura officiellement 150 ans. C'est une étape importante de notre histoire que nous célébrerons ensemble, avec fierté, au cours de l'année. Le Conseil et moi-même sommes engagés à poursuivre le travail accompli par nos prédécesseur(e)s pour préserver le caractère unique et la qualité de vie qui caractérise notre Ville et la préparer pour le futur.

Bien que relativement moins élevée que l'année précédente, l'inflation en 2023 est demeurée importante. En ces temps difficiles, il est plus que jamais nécessaire de nous assurer que les contribuables dans notre Ville reçoivent des services municipaux de qualité, et que les finances de la Ville soient gérées de manière saine, efficiente, cohérente et responsable. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que nous avons adopté le 18 décembre 2023 le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Westmount.

Budget de fonctionnement 2024

Conformément à la Loi sur les cités et villes, notre budget de fonctionnement pour 2024 est à l'équilibre. Nos revenus totaux correspondent à nos dépenses, soit 134 893 700 \$. Les revenus provenant des taxes foncières ont augmenté de 4,4 %, et représentent presque 79 % de nos revenus totaux. La Ville continue de maximiser l'utilisation des subventions et d'autres sources de revenus autres que les impôts fonciers pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'augmentation des coûts des contrats, des coûts d'approvisionnements et d'énergie se fait toujours ressentir sur notre budget de fonctionnement. Tout en ayant à cœur d'offrir des services de qualité à ses résident(e)s, la Ville surveille étroitement l'augmentation de sa masse salariale. Ainsi, cette année, nous ne prévoyons pas procéder à de nouvelles embauches liées à la création de nouveaux postes. Je vous invite à consulter le budget de fonctionnement 2024 en ligne à westmount.org/budget.

Contribution inéquitable au budget de l'Agglomération de Montréal

Tout comme l'année précédente, la quote-part que nous payons à l'Agglomération de Montréal représente un peu plus de la moitié (52 %) de nos dépenses, soit 69 669 700 \$. Étant au cœur de la métropole et bénéficiant de certains services de la Ville de Montréal (ex. Service de police, transport collectif), il est normal que nous contribuions au budget de l'Agglomération. Cependant, le partage des dépenses de l'Agglomération doit être équitable en fonction des services que nous recevons. Ce n'est toujours pas le cas. À l'instar des autres maires et mairesses de l'Association des municipalités de banlieues (AMB), j'ai décidé de ne pas appuyer et de voter contre le budget de fonctionnement 2024 de l'Agglomération, car le partage des dépenses et les quotes-parts payables par nos villes demeurent problématiques et ne répondent pas aux attentes de notre communauté. L'AMB continue de travailler avec la Ville de Montréal pour trouver un compromis équitable.

Un programme d'immobilisations ambitieux pour 2024

Notre Ville a 150 ans d'histoire. C'est un anniversaire dont nous sommes fiers, mais qui nous rappelle aussi que nous devons intensifier nos investissements dans plusieurs de nos infrastructures. Cette volonté sera particulièrement visible cette année (et entraînera probablement des perturbations) sur nos routes, nos parcs, aux alentours de nos aqueducs et nos bâtiments municipaux. Nous vous remercions à l'avance pour votre patience et votre collaboration durant tous ces travaux. Parmi les nombreux projets qui sont planifiés cette année, nous procéderons notamment à la reconstruction complète d'une partie de l'avenue Upper Lansdowne et du boulevard Dorchester. Le budget du programme d'immobilisations pour 2024 sera de 35,5 millions de dollars et sera majoritairement payé comptant (*Pay-as-you-go*). Néanmoins, pour répondre adéquatement aux besoins de plus en plus urgents en matière d'entretien et de rénovation de nos d'infrastructures, le financement de l'augmentation du budget du Programme d'immobilisations pour l'année 2024 se fera aussi par le biais d'emprunts. Vous pouvez consulter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 et la carte des projets à westmount.org/budget.

Taxes foncières

Les taux de taxation municipaux pour 2024 sont les suivants :

Immeubles résidentiels de cinq (5) unités ou moins	0,6347 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation
Immeubles résidentiels de six (6) unités ou plus	0,6347 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation
Immeubles non-résidentiels	2,7926 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation

En 2024, la valeur de la maison unifamiliale moyenne sera de 2 568 715 \$. Avec un taux résidentiel de 0,634 7 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, le compte de taxes pour une maison unifamiliale moyenne sera alors de 16 303 \$, comparativement à 15 594 \$ en 2023. L'augmentation des taxes municipales pour une résidence unifamiliale moyenne sera donc de 4,55 %. Cela correspond à notre objectif de maintenir l'augmentation des taxes municipales en deçà du taux d'inflation (4,60 % en octobre 2023).

Vous pouvez payer vos taxes foncières en deux versements :

- **la date limite pour le premier paiement est le 22 février 2024,**
- **la date limite pour le second paiement est le 22 mai 2024.**

En payant vos taxes foncières, vous nous aidez à maintenir et améliorer l'accès et la qualité des services et des programmes qui vous sont offerts. Notre priorité est de nous assurer que chaque dollar perçu est utilisé de manière efficace, efficiente et dans une perspective de développement durable au bénéfice de la communauté. En cette année historique pour notre Ville, je tiens à remercier chacun d'entre vous, car vous contribuez à rendre notre communauté meilleure, plus unie et plus résiliente.

Cordialement,

Christina M. Smith
Mairesse de Westmount